

Mon permis de piéton

Autor(en): **Montenailles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité : GUST. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous avisons les abonnés, n'ayant pas encore payé leur abonnement, que le remboursement leur sera présenté fin mars.

Pour éviter des frais de ports inutiles, utilisez notre compte-chèques postaux II. 1160.

ENTRE NOUS, VOISINE

AVEZ-VOUS vu, Voisine ? « L'espoir du printemps » a fleuri ! S'appelle ainsi, ne connaissant pas son nom certainement latin, ce petit arbre qui, avant tous les autres, bourgeoine et rend au jardin un peu de sa gaieté. Il ressemble à l'ajonc ; ses fleurs sont jaune clair, couleur de soleil pâle. On sait, les voyant écloses, que la belle saison s'apprête et que les brumes bientôt feront place aux lumineuses clartés printanières. Alors on prend patience. J'ai cueilli une branche fleurie et dans la chambre morose, son clair bouquet a la gaieté d'un sourire d'enfant. Je le regarde ce soir en écoutant le vent gronder derrière la porte et la pluie battre les vitres. — « L'espoir du printemps » a fleuri, cela ne peut plus durer longtemps... ce matin le ciel était pur ; c'est une bourrasque qui passe. Qu'importe ce souffle froid puisqu'il y a promesse de beau temps dans le cœur doré de ces frères messagers sorties de la terre même ? Pouvoir se dire cela, Voisine, au cours de notre temps d'épreuve, se dire que cela ne peut durer et trouver entre deux peines une fleur d'espoir à cueillir ! Et peut-être la trouverions-nous en regardant mieux à l'ombre des heures. J'ai souvent l'impression qu'il y a du « bien perdu » autour de nous, qu'il suffirait de penser, d'observer, de réfléchir davantage pour trouver des raisons de réconfort dans le cercle de nos soucis quotidiens.

« L'espoir du printemps » a fleuri, Voisine, venez-en cueillir ! L'Effeuilleuse.

ARMOIRIES COMMUNALES



Chéserey, au district de Nyon, a adopté en 1922 un très bel écusson : combinaison des armes de la famille de Gingins et de l'abbaye de Bonmont. L'écu est divisé horizontalement en deux. Sur la partie supérieure qui est blanche semée de petits carrés noirs (billettes), figure la moitié supérieure d'un lion (issant) noir avec langue rouge (de Gingins) ; la partie inférieure est rouge chargée de deux clefs d'argent en sautoir sous lesquelles s'élève un mont vert à trois sommets (de Bonmont).



Chavannes-le-Veyron, au district de Cossonay a choisi en 1924 un écu à fond bleu traversé par une bande ondulée d'argent, oblique, de gauche à droite et de haut en bas, laquelle bande est chargée de trois poissons posés horizontalement. Le fond bleu rappelle la couleur des armes des familles Crinsoz et Forel, Seigneurs de cette localité ; les trois poissons sont des vairons, allusion parlante au

nom de la commune et la bande ondulée représente le ruisseau le Veyron qui traverse la localité.



Corcelles-près-Concise. On voit sur un vitrail du chœur de l'église de Concise et sur le cadran du clocher les armoiries de Corcelles, annexe de la paroisse ; c'est un écu partagé verticalement en trois parties, les parties extérieures sont rouges, le tiers moyen de l'écu est blanc, sur celui-ci un griffon noir dressé sur ses pattes de derrière, surmonté d'une fleur de lys aussi noire. Ces armoiries figurent sur l'armorial Gatschet de la bibliothèque de Berne ; l'animal n'est pas très nettement déterminé ; d'aucuns prétendent que c'est un cerf. La légende rapporte qu'en 1614, des chasseurs poursuivirent un chevreuil qui se précipita dans le lac d'où on le repêcha, le bailli prétendit que l'animal lui revenait de droit, les chasseurs contestèrent ce droit et portèrent l'affaire à Berne qui donna raison aux chasseurs. La chronique de De Sinner, aussi à la bibliothèque de Berne, donne un écusson portant le même dessin que celui que nous donnons ici, mais les parties extérieures sont d'or et la partie médiane-bleue, l'animal et la fleur de lys sont d'argent.



LÈ DOU FRÉDÉRI ET LA VOTA

LE lo dou mâ de sti an. Lo grand Frédéric — pas lo grand Frédéric dé Prusse, mâ stisse dé noutron velâdo de Pliequebon — l'e cheta su on ban, pé dévânt l'hotô. Guegnive su la Julie cein que l'è marquâ sù la vôtâ dein lo canton.

L'autro Frédéric, stisse à la Suzette, abrevève son pique et passève pe ique. Le fé dinse ào grand Frédéric :

— Aloo, quin novi sur la Julie, sta veprâ ?

— Quin novi ! Kaise-té ! su quasu einradzi !

— Einradzi ? Et porquî ?

— Porquî ? Po cein que sta poison de Julie einbardoffye dâi moui de papâi po sta bâogra de vôtâ, pardine !

— L'a bin fé ! No z'ein âi po noutr' ardzeint, tot parai !

— T'à la compregnète cliioûse, tè ! N'è-te pas onna vergogne de vèrè quie lo pllie crouïo bocon de velâdo de per tsi no que l'a lo plliési d'avâi 'nna vôtâ, de baire 'nna bouna verrière, de fèrè onne trevougna ! Et, dein noutron cerclio, rein ! mâ rein de rein ! lo dianstre tè preingne !

— Ma fâi, l'è bin veré ! Avoué cliia manigance « d'élection tacite », quemet diant, no z'ai pas zû moian de budzi solameint lo guinguelin ! Oi, l'è 'nna vergogne ! charrette ! vouai !

— L'è onn'invénchôn dé cliioû monsu de la vela, po eimbêta l'è z'autro quie l'ao balliant à medzi ! Sein no, que dianstre ! l'arent bon teimps

de baire dâolaci et de medzi dâo pan et dâo quègnû !

— Charrette de charrette ! D'ouère tot cein, m'einradze assebin !

— Et lo pllie biau de l'affère, l'è quie stisse que l'ant inventâi sta manicle de la metsance, n'ant rein volliu de clii coummerce per tsi leu ! L'è bon po l'è z'autro, por no, grôs dâdou que no sein !

— N'a pas moian ! Alô, pé Lozena, l'ant fé l'è vôte quemet l'è z'autro iâdzo ?

— Pardine, bin sù ! Et onco, l'ant fé la rioûla quasu onne senanna !

— Kaise-té ! N'è pas possibillio !

— L'è dinse. Accuta-vâi, l'è marquâ iquie : L'ant coumeinci l'è vôte lo déçando apri-mèdzo, l'ant reinmodâ la dèmeindze tant qu'à la né, et sè sant arreindzi po fère on bocon de ballotâdo po poai recoumeinci la fita lo dèmico ! T'a oû, sti coup !

— T'einlève ! No sein binstoût bon po bailli la vôtâ âi fenne ! Dâo diâbllio se sè sarant einpacotaie dein clii patrigot quemet no !

— L'è bin veré ! No sein dâi rido bedan, oi, ma fâi !

— L'è l'è pouro que l'ant gagni dein clii poison d'affère. Noutrè député l'ant bailli on biau beliet de cint âi pouro dâo cerclio ! N'a pas tot dé mau !

— L'è pouro ! l'è pouro ! No vollien præo l'ao bailli à baire et à mèdzi sein avai fauta de no robâ noutra vôtâ !

— Pardine ! tsancro de tatanzenohlie ! avoué !

— Tè rondzai pi po dâi rôte de râva !

— L'è lo premi coup, mâ l'è bin lo derrai !

Suzette à Djan-Samuiet.

MON PERMIS DE PIETON

QUAND je débarquai à Paris, il y a quelques semaines, je n'eus pas plutôt mis le pied dans la rue que je m'entendis interpellé violemment.

— Eh là, le piéton, où allez-vous ?

— A l'Hôtel de l'Estampe.

— Voulez-vous me montrer votre carte noire ?

— Ma carte noire ?

— Eh bien ! oui, votre carte de circulation, quoi.

— Mais, je ne suis pas en auto, je suis à pied. Je viens de Pontoise.

— Je ne vous demande pas d'où vous venez, reprit l'agent en civil qui m'avait accosté. Je vous que vous avez la téméraire prétention de vous lancer dans Paris sans avoir l'autorisation délivrée par la Préfecture, après examen : vous mériteriez que je vous dresse procès-verbal.

— Alors, je ne vais pas pouvoir me rendre à l'hôtel où j'ai retenu une chambre par téléphone ?

— Malheureux imprudent, mais vous ne feriez pas cinquante mètres dans la rue avant d'être sectionné en trente-six morceaux.

— Mais enfin, la rue est à tout le monde !

— Pardon, vous retardez un peu, on voit que vous venez de Pontoise : la rue est aux automobilistes.

— Et moi qui n'ai pas les moyens d'avoir une douze chevaux, je ne puis pas me promener, aller à mes affaires ?

— Pas sans avoir passé l'examen qui permettra à une commission d'ingénieurs de vous dé-

livrer une carte de circulation à pied, après que vous aurez, bien entendu, acquitté les droits exigés par le fisc pour l'obtention de ce permis d'aller et venir, c'est-à-dire quatre-vingts francs.

— C'est le même prix que pour un brevet de conducteur d'auto ?

— Exactement. Aller à pied est un luxe qui n'est permis qu'à des gens peu pressés, donc à des personnes qui n'ont plus leur pain à gagner ; au prix où il est, on n'a plus de temps à perdre, quel que soit le métier que l'on exerce...

— Alors, que faut-il que je fasse ?

— Allez prendre des leçons à une école de piétons.

— Mais je n'en connais pas !

— Je vous en indiquerai une, tout près d'ici.

— Alors, je vous en prie, dites-moi vite où elle perche, j'ai hâte de pouvoir circuler librement sans m'exposer à des ennuis.

— C'est dix francs.

— Quoi ?

— Le prix du renseignement que vous sollicitez.

— Ah ! très bien, pardon... Tenez, voilà dix francs.

— Allez à deux pas, jusqu'au carrefour des écrasés, vous verrez une grande affiche sur une façade blanche, c'est là.

Je m'élançai.

— Eh ! malheureux, pas à pied, vous n'en avez pas encore le droit, on croirait que vous tenez absolument à ce que je vous fasse une contravention. Prenez un taxi.

Je fis signe à un taxi dont le chauffeur me conduisit en maugréant jusqu'à l'école des piétons. Là, je lui donnai cinq francs pour la course, autant comme pourboire. Il me dévisagea avec mépris, cracha de dégoût en me regardant et bougonna :

— Cinq francs de pourboire, si c'est pas honteux ! Fauché, va, purotain, apprenti macchabée ; ne tombe jamais sous mes pneus si tu ne veux pas que je te réduise en chair à saucisse...

Je suivis pendant quelques jours les cours de l'école des piétons. Des boxeurs affectés au service de l'établissement me martelèrent les mandibules, me défoncèrent les côtes à coups de poings pour m'endurcir contre les « sinistres » éventuels et pour m'apprendre à encaisser plaies et bosses.

On m'apprit à traverser les rues en me faufilant entre les files des voitures, à ne pas perdre mon sang-froid ; à faire un testament valable. Puis je passai l'examen.

Après quoi je me rendis à la Préfecture, en taxi toujours, avec deux photographies pour carte d'identité et une demande établie sur feuille de papier timbré.

Un agent spécial numérotait mes abatis et quand la peinture fut sèche, il me lâcha dans la rue en me disant : je n'ai pas de conseil à vous donner, mais à votre place, je ferais mon acte de contrition. C'est extraordinaire comme les piétons disparaissent vite de la circulation. On ne vit jamais vieux, dans ce métier-là...

J'hésitai un instant, puis, finalement j'appelai un taxi et me fis conduire chez un marchand d'automobiles.

Et j'en achetai une pour ne plus être remarqué et pour essayer de vivre un peu plus, un tout petit peu plus longtemps. *Montenailles.*

Avec les os ! — Une jeune maman, qui n'a pas de poids chez elle, prie son voisin le boucher, de peser son petit garçon.

— Bien volontiers, madame. Il place l'enfant sur la balance, puis distraitement :

— Voilà, c'est quinze livres trois quarts... avec les os.

Entre bons amis. — Un monsieur terriblement chauve vient rendre visite à un de ses amis, et ne trouve à la maison que le fils de celui-ci, un terrible bambin de cinq ans. L'enfant se précipite vers le visiteur et lui demande :

— C'est y vrai, ce que papa disait à maman l'autre jour ?

— Quoi donc, mon petit diable ?

— Que tu te peignes avec un rasoir ! !

AUTOUR DU PATOIS



LES patois qui disparaissent ne sont pas, comme beaucoup le croient encore, du Français déformé ; mais des vestiges des dialectes romans, que le Français devait fatalement détrôner. Lorsque les Romains conquièrent la Gaule, ils envoyèrent dans toutes les provinces des préfets et des fonctionnaires latins qui avaient ordre de rédiger tous les actes publics dans cette langue ; mais ils envoyèrent aussi, et en bien plus grand nombre, des colons ; généralement des anciens légionnaires, auxquels on distribuait des terres à titre de retraite. Ces légionnaires originaires de toutes les provinces de ce vaste empire remplissaient les cadres des cohortes romaines ; qui étaient ainsi, composées d'éléments hétéroclites et où se parlait toutes les langues de l'antiquité. Naturellement, pour se comprendre ils durent créer d'eux-même un langage spécial comme s'est créé le « Sabir » que l'on parle dans les régiments coloniaux mixtes français. Un Eques devint ainsi un *caballus* : *battalia* : bataille. — *Edéré manducaré* : manger. cheval. — *Terbéararé batiéré* : battre. — *Pugna* — *Urbs villa* : ville. Je me borne à ces quelques exemples qui font deviner que par suite de chutes, d'abréviations et de désinences successives et très lentes, le latin vulgaire dont les colons romains faisaient usage, a formé divers dialectes qui, à leur tour ont disparu. Il nous en reste les derniers vestiges dans les patois modernes, que nous voyons s'éteindre pour faire place au français, qui seul a progressé. Au moyen-âge le latin vulgaire avait créé en Gaule deux langues principales dont la limite approximative était une ligne tirée de la Rochelle à Grenoble ; de chaque côté de cette ligne vivaient deux races rivales, et de mœurs et de coutumes quelque peu différentes. — Au nord, qui doit seul nous intéresser, la langue se fractionnait en quatre grands dialectes dont celui de l'Île de France est à l'origine du français d'aujourd'hui. Ce dialecte a fait tache d'huile au fur et à mesure que l'influence politique et militaire des ducs de Paris s'étendait aux dépens de leurs voisins. Paris devint la capitale d'un royaume qui finit par absorber la France entière, et à fixer des frontières qui sont à peu près, celles de l'ancienne Gaule, et naturellement le dialecte de l'Île de France s'imposa sur tout le territoire, et devint la langue nationale.

C'est donc au point de vue de l'étude historique du français, que la conservation des patois est intéressante. Malheureusement l'alphabet dont nous disposons ne permet pas de reproduire les sons tout à fait originaux qui les caractérisent, et qui rendraient le nôtre particulièrement savoureux. Il est par exemple impossible de savoir à simple lecture comment on doit prononcer ces deux mots : *Au Brachéu au* est de consonnance germanique comme dans *aus* ; quant à la terminaison *cheu* il n'existe pas à ma connaissance d'analogue en français. Il en est de même de *clia* : celle ; de *clliotze* : cloche ; *ouna trouata* : une truite, etc. Sans doute, ceux qui savent encore notre patois, si bon enfant, peuvent lire, en y mettant l'accent, le récit de la *tchèvra bliantzé* qui me parait — entre nous — un pastiche de la chèvre de M. Seguin d'Alphonse Daudet ; à moins que Daudet ne l'ait prise ailleurs dans la langue d'oc, ce qui est possible. Mais lorsque les vieux — dont je suis — auront disparu, la reconstitution verbale de notre patois sera tout à fait impossible. Toutefois il y aurait un moyen : ce serait l'enregistrement phonographique. Peut-être d'autres y ont-ils déjà pensé ou l'ont-ils fait. Je ne sais ; mais c'est le procédé que l'on emploie pour conserver l'organe et le caractère des grands artistes de nos scènes modernes : ces enregistrements formeront des bibliothèques qui pourront être consultées avec fruits par les artistes de l'avenir.

Il est, nous l'avons dit, regrettable à certains égards, que le bon vieux langage qui suffisait à nos ancêtres disparaisse définitivement. Mais le même phénomène se produit partout ; et cela s'explique parce que les patois ne contenaient

qu'un nombre restreint de locutions, servant à exprimer des idées simples ; à désigner les instruments du labeur familial et les actes forcement monotones de la vie rurale et courante. — Les découvertes scientifiques modernes, les procédés industriels accélérés qui en ont découlé, la rapidité des communications, la pratique des sports, ont nécessité la création d'un nombre de mots d'expressions nouvelles considérable ; et le patois était hors d'état de se les assimiler, de les digérer, si l'on peut dire. D'autre part, les idées générales pénétrant toujours davantage les masses populaires, le goût naturel de l'homme vers le mieux, et la lecture aujourd'hui si répandue des bons auteurs a fait le reste.

Après avoir versé un pleur, et salué bien bas le dialecte qui servit à nos pères, nous devons regarder vers l'avenir ; car la nature, loin de nous avoir livré tous ses secrets, nous réserve d'autres surprises. *J.-F. Golay.*

Chez les fous. — Un aliéniste faisait visiter son hôpital. Dans le jardin, un jeune homme distingué berçait une poupée dans ses bras.

— Voici un de nos plus gentils pensionnaires ! C'est un pauvre garçon qui s'est vu refuser la main d'une charmante jeune fille qu'il adorait. Mais il se console avec cette poupée qu'il prend pour la jeune fille qu'il aurait voulu épouser.

Cependant, du fond du jardin, accourut tout à coup un fou furieux. Les gardiens parvinrent juste à temps pour l'empêcher de se jeter sur le groupe formé par l'aliéniste et ses auditeurs.

— Quant à celui-là, expliqua le médecin... c'est ce lui qui a épousé la charmante jeune fille.

LA GENERATION DES LUNETTES D'ÉCAILLE

LN observateur attentif de nos modes, de nos snobismes et de nos travers, écrit le *Temps*, M. de Trévières, vient de placer notre civilisation d'aujourd'hui sous un signe pittoresque. Il caractérise la génération actuelle en la nommant la génération des lunettes d'écaille.

C'est, en effet, une particularité très significative des hommes de ce temps. Dans tous les milieux et à tous les âges, nos contemporains recherchent les lunettes à la Chardin. On pourrait croire que l'humanité d'après guerre n'est composée que de myopes et de presbytes. Un jeune homme élégant doit se raser méticuleusement le visage, cosmétiquer vigoureusement sa chevelure pour l'aplatir et la rejeter en arrière, renoncer le plus souvent à tout couvre-chef et protéger ses yeux par deux hublots agressifs comme des phares d'automobile : tel est le portrait synthétique de l'Européen américanisé.

Il fut un temps où les chefs-d'œuvre de l'optique médicale se recommandaient par leur discrétion. On cherchait à dissimuler le plus possible les infirmités de l'œil. On portait des lorgnons légers, des lunettes à branches imperceptibles et des binocles sans monture. Les verres étaient de dimensions aussi réduites que possible. On se préoccupait de ne pas altérer le caractère d'une physionomie et l'on se pinçait le nez de la manière la plus délicate. On raillait les besicles de nos grands-mères et des vieux rats de bibliothèque. Le monocle et le face-à-main s'efforçaient de transformer en élégance mondaine une secrète servitude organique.

Aujourd'hui, de tels scrupules ne sont pas de mise. Les lunettes d'écaille à verres énormes, solidement encadrés, sont recherchées même par les jeunes gens et les jeunes filles. Nous avons créé ce type surprenant de jeune premier portant des lunettes de cantonnier.

Impressions d'une cérémonie de mariage. — C'était donc fort beau, ce mariage, et il y avait de belles toilettes ?

— Admirables, des robes d'un luxe éblouissant.

— La mariée était en blanc ?

— Naturellement.

— Et le mari ?

— Ah ! le mari, en foncé, en un ou deux mots, comme vous voudrez.